

<http://clg-montjoie-saran.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1085>



Information nouveau DNB 2026

- Le DNB et le CFG -



Date de mise en ligne : mardi 16 décembre 2025

Copyright © Collège Montjoie #Saran @ac_orleanstours - Tous droits réservés

De nouvelles modalités d'attribution

À compter de la session 2026, le diplôme est délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors).

Depuis juin 2025, le diplôme national du brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), et introduit la mention "Très bien avec félicitations du jury".

Session 2026 : dates des épreuves du diplôme national du brevet

Épreuves écrites communes

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 juin 2026 pour la session normale et les jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2026 pour la session de remplacement.

Épreuve écrite spécifique

L'épreuve de langue vivante étrangère spécifique aux candidats individuels se tiendra le mardi 30 juin 2026 pour la session normale et le vendredi 11 septembre 2026 pour la session de remplacement.

Quelles sont les épreuves du brevet ?

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur les moyennes annuelles de toutes les disciplines obtenues en classe de 3e et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e.

Les épreuves de l'examen terminal, en fin de troisième

Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

le français, coefficient 2 (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture, lexicque, etc.) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction ;

les mathématiques, coefficient 2 (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'algorithmique ;

Liste indicative d'automatismes susceptibles d'être mobilisés lors de l'épreuve écrite de mathématiques (séries générale et professionnelle)

Ce flyer présente la liste des connaissances et automatismes mathématiques que les candidats doivent maîtriser

pour réussir l'épreuve écrite de mathématiques :

Nombres et calculs ;
Espace et géométrie ;
Organisation et gestion de données et probabilités ;
Algorithmique et programmation.

Télécharger le flyer "Liste indicative d'automatismes susceptibles d'être mobilisés lors de l'épreuve écrite de mathématiques"

l'histoire et la géographie, coefficient 1,5 et l'enseignement moral et civique, coefficient 0,5 (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique ;
les sciences, coefficient 2 (1h, 2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie.

Les épreuves de l'examen donnent lieu à une moyenne sur 20 comptant pour 60 % du résultat final. Chacune des épreuves terminales est notée sur 20.

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale et est évaluée sur 20.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien) ;
soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Les candidats individuels ne passent pas d'épreuve orale.

En option

Les élèves ayant suivi un enseignement facultatif (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, chant choral) ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de l'ajout des points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue dans l'un de ces enseignements au total des moyennes (sous réserve que la moyenne de contrôle continu ne dépasse pas 20 sur 20).

L'élève est reçu quand la moyenne finale obtenue est égale ou supérieure à 10 sur 20.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien", "très bien" ou "très bien avec les félicitations du jury". Les mentions "bien", "très bien" et "très bien avec les félicitations du jury" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

assez bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 12 sur 20

bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 14 sur 20

très bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 16 sur 20

très bien avec les félicitations du jury si la moyenne du candidat est au moins égale à 18 sur 20

Information nouveau DNB 2026

Pour les candidats individuels, le décompte des points (le DNB est délivré quand la moyenne finale obtenue est égale ou supérieure à 10 sur 20) prend en compte les résultats à un examen qui comporte les quatre épreuves écrites terminales des candidats scolaires et une épreuve écrite de langue vivante étrangère.